

ASSISTANTS MAÎTRES NAGEURS – MAÎTRES NAGEURS SAUVETEURS

CHAMPAQ.

CONTRAT SAISONNIER Temps complet (35h hebdomadaires)

La communauté d'agglomération ARCHE Agglo est un établissement public de coopération intercommunale, composé de 21 communes sur la Drôme et de 20 communes sur l'Ardèche. 60 000 habitants vivent sur ce territoire attractif, dynamique et authentique. Paysages variés et environnement préservé en font une destination touristique prisée et lui confèrent un cadre de vie agréable apprécié des sportifs et amoureux de la nature.

Pour la saison estivale du Domaine du Lac de Champos, espace de loisirs, ARCHE AGGLO recrute des assistantes maîtres-nageurs ou des maîtres-nageurs sauveteurs.

Le domaine est doté d'agents de sécurité. Chaque assistante maître-nageur ou maître-nageur sauveteur aura un talkie-walkie à sa disposition.

MISSIONS:

ASSISTANT-E MAÎTRE NAGEUR :

- Assure la surveillance de la baignade d'un plan d'eau de 4 hectares
- Veille au respect du règlement intérieur dans l'eau et au bord de l'eau
- Effectue la prévention et informer les usagers
- Pratique les premiers soins et les premiers gestes de secours
- Procède à l'analyse des eaux des toboggans aquatiques
- Est garant de l'entretien et du bon fonctionnement du poste de secours

Missions supplémentaires si qualité de maîtres-nageurs sauveteurs :

- Garantit la sécurité des usagers (dans l'eau et au bord de l'eau)
- Est garant de l'application du POSS par l'ensemble de l'équipe (entre 2 et 3 personnes)
- Assure la responsabilité du bon fonctionnement, et du réassort des équipements du poste de secours
- Coordonne l'équipe des AMN et MNS au quotidien

PROFIL ATTENDU:

- Pour les assistants maîtres-nageurs : BNSSA exigé
- Pour les maîtres-nageurs sauveteurs : BPJEPS AAN ou DEJEPS / UESSMA ou Licence STAPS EM / UESSMA ou Licence APAS / UESSMA exigé
- Être à jour du CAEP-MNS et du recyclage en secourisme (PSE1)
- Être majeur
- Expérience professionnelle significative souhaitée sur le même type de poste
- Permis B et véhicule ou moyen de locomotion recommandé car domaine non desservi par les transports en commun
- Un bon niveau d'anglais serait apprécié

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES:

- Contrat de vacation du 24 mai au 30 juin (paiement en mois décalé) : travail uniquement les weekends et jours fériés dont pont de l'ascension.
- Puis un CDD à temps complet (35h) du 1^{er} juillet au 31 août inclus (paiement en fin de mois) : travail tous les jours dont weekend et jours fériés dont 2 jours de repos hebdomadaires
- Rémunération statutaire sur grille indiciaire des éducateurs des activités physiques et sportives, négociable selon expérience soit environ 2175€ à 2436€ brut mensuels (environ 14.35€ à 16.07€ taux horaire brut, hors congés payés)
- Tickets restaurants : 6 tickets par mois maximum d'une valeur faciale de 7 € pris en charge à 60% par l'employeur
- Possibilité d'hébergement, si besoin.
- ARCHE Agglo a reconduit le dispositif d'aide à la formation des BNSSA :

| Montant formation BNSSA : 680.00€ TTC | Montants TTC remboursés |
|---|-------------------------|
| Après la 1ère saison complète | 50% soit 340.00 € |
| Après la 2ème saison complète consécutive | 50% soit 340.00 € |
| Reste à charge pour le titulaire du BNSSA | 0% soit 0.00€ |

| Montant formation BNSSA : 680.00€ TTC | Montants TTC remboursés |
|---|-------------------------|
| Après la 1ère mi- saison | 25% soit 170.00 € |
| Après la 2ème mi- saison consécutive | 25% soit 170.00 € |
| Reste à charge pour le titulaire du BNSSA | 50% soit 340.00€ |

Pour plus d'informations sur le planning des formations Drôme Ardèche: epssa26-07@sfr.fr Pour plus d'informations sur le dispositif d'aide à la formation : m.marseille@archeagglo.fr

Une réunion d'information en présence de toute l'équipe saisonnière, se tiendra sur Champos : le samedi 17 mai de 9h à 12h.

Temps de travail: Horaires variables (entre 10h et 19h voire dès 9h les week end et jours fériés) **Lieu de travail**: Domaine du Lac de Champos à Saint-Donat-sur-l'Herbasse (26260)

Postes à pourvoir le : 24 mai 2025 pour l'avant saison et 1^{er} juillet 2025 pour la haute saison Date limite de candidature le : 31 mars 2025

Candidatures (CV + lettre de motivation) en privilégiant l'envoi par courriel : rh@archeagglo.frr
Par courrier : à l'attention de Monsieur le Président, ARCHE Agglo 3 rue des Condamines CS9602
07300 MAUVES

